

K Identification du détenteur du contrôle des personnes morales et sociétés de personnes exerçant une activité opérationnelle et non cotées en bourse

(lorsque ces personnes morales et sociétés de personnes sont les cocontractants et, par analogie, lorsqu'elles sont les ayants droit économiques)

N° de compte/dépôt :

Cocontractant :

Rubrique éventuelle :

Conformément à l'article 20 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20), le(s) cocontractant(s) déclare(nt) (cocher la case appropriée) :

- que la/les personne(s) indiquée(s) ci-après détien(nen)t **25 % ou plus des droits de vote ou du capital** du cocontractant ; ou
- si personne ne détient au moins 25 % des droits de vote ou du capital, que la/les personne(s) indiquée(s) ci-après exercent le **contrôle sur le cocontractant d'une autre manière** ; ou
- s'il n'existe aucune personne exerçant le contrôle sur le cocontractant d'une autre manière, **que la/les personne(s) dirigeante(s)** est/sont la/les personne(s) indiquée(s) ci-après :

Prénom(s)/nom(s)/raison sociale :

Adresse effective du domicile/siège (préciser le pays) :

Détention de valeurs patrimoniales à titre fiduciaire :

Une tierce personne est-elle ayant droit économique des valeurs patrimoniales comptabilisées sur la relation d'affaires susmentionnée ?

- Non.
- Oui. → Les informations correspondantes concernant l'ayant droit/les ayants droit économique(s) doivent être fournies au moyen d'un formulaire A, S ou T séparé.

Le(s) cocontractant(s) s'engage(nt) à communiquer spontanément les modifications à la banque.

Date :

Signature(s) :

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (faux dans les titres selon l'article 251 du Code pénal suisse).